ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotidiens

Question écrite n° 16118

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par la presse écrite tant nationale que locale. Elle souhaite connaître les priorités de son action, alors que 159,6 quotidiens sont diffusés en moyenne pour 1 000 habitants, contre 348 au Royaume-Uni ou 626,3 en Norvège. De plus, elle souhaite savoir si une concertation sur les coûts de diffusion est envisagée.

Texte de la réponse

La presse écrite contribue de manière essentielle à l'information des citoyens et à la diffusion des courants de pensées et d'opinions. C'est la raison pour laquelle l'État s'attache, de longue date, à garantir la liberté de la presse, à soutenir le développement de sa diffusion, à conforter les conditions de son pluralisme et de son indépendance, et à favoriser sa modernisation. Avec un budget total de 284,5 MEUR, la loi de finances pour 2008 constitue le budget le plus ambitieux jamais présenté pour les aides à la presse. Cette augmentation de 4,5 % souligne la constance de l'effort de l'État et la cohérence de son action dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques. L'ambition du Gouvernement est claire en la matière : accompagner les initiatives structurantes des entreprises en apportant une contribution nourrie et inédite à leur modernisation ; respecter les engagements traditionnels de l'État au soutien de la diffusion de la presse et du pluralisme. Les crédits dédiés à la presse écrite vont prioritairement à l'appui des efforts engagés par le secteur pour conforter durablement les conditions de son indépendance économique et de son développement futur, qu'il s'agisse de la modernisation des entreprises, d'actions innovantes ou de la recherche d'une plus grande autonomie financière. 66 EUR seront donc consacrés à ces objectifs en 2008, afin que soient assurés le maintien du pluralisme de l'information et la vitalité du débat démocratique. 26,7 MEUR seront mobilisés pour continuer d'accompagner la modernisation sociale de la fabrication de la presse quotidienne, qu'elle soit nationale, régionale ou départementale, l'enveloppe consacrée à cette politique connaissant une augmentation de 28,4 %. L'aide à la modernisation de la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale est maintenue, à l'appui de l'effort de restructuration que poursuit le réseau qui en a la charge, afin de diminuer ses coûts d'intervention résultant de cette mission. Le montant de cette aide est porté, en 2008, à hauteur de 12 MEUR, soit une augmentation de 50 %. L'effort en faveur de la modernisation du réseau des diffuseurs est poursuivi au rythme de la mise en oeuvre des projets des entreprises. Les crédits correspondants atteindront cette année 2 MEUR. Les crédits du fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale, spécifiquement destinés aux projets de modernisation des entreprises, atteignent 25 MEUR. Au sein de cette enveloppe, l'effort en faveur du développement du lectorat des jeunes est renouvelé avec des crédits mobilisés à cette fin à hauteur de 3 MEUR. L'engagement traditionnel de l'État en faveur du pluralisme est maintenu : l'aide aux quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires, l'aide aux quotidiens régionaux d'information politique et générale à faibles ressources de petites annonces et l'aide à la presse hebdomadaire régionale verront ainsi leur dotation reconduite à hauteur de près de 10 MEUR. Cette mobilisation continue traduit la volonté de renforcer le soutien apporté aux titres concernés qui, pour la plupart, traversent une conjoncture financière particulièrement difficile. La nécessité d'une

adaptation permanente des dispositifs de soutien aux besoins évolutifs du secteur est également au coeur de la démarche des pouvoirs publics. L'effort de rénovation des aides à la presse engagé au cours des dernières années se poursuit, répondant au souci de recentrer le soutien public sur le « coeur de cible » que constitue la presse quotidienne d'information politique et générale et de privilégier davantage les aides aux projets que les simples subventions de fonctionnement. En mobilisant tous les crédits nécessaires, en tenant ses engagements, l'État se donne ainsi tous les moyens pour accompagner les mutations décisives que connaît la presse française.

Données clés

Auteur : Mme Valérie Rosso-Debord
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16118
Rubrique : Presse et livres
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 899
Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4665